

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JANVIER 2009

Monsieur le Maire présente les procurations suivantes :

- Mme HODIESNE pouvoir à Mme CONSTENSOUX
- Mr de ROUVRAY pouvoir à Mr AUBIN,
- Mme BECEL pouvoir à Mr VAUCLIN,
- Mme GENAIN pouvoir à Mme FORIN

Absents : Mrs DREGÉ et DUVAL

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

N°1003 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rapporteur Mr VAUCLIN

Au scrutin à bulletins secrets, il est procédé à l'élection du secrétaire de séance.
Madame Nathalie MAHEUT est la seule candidate.

Résultats : Votants : 17 (dont 4 procurations)
Bulletins nuls et blancs : 0
Exprimés : 17 voix

Madame MAHEUT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

N°1004 : ETAT- CONCESSION DE LA PLAGE : Rapporteur Mr VAUCLIN

Dans le cadre de la concession de la plage par l'Etat à la Commune de VILLERS SUR MER, une enquête publique se déroule du 5 Janvier 2009 jusqu'au 5 Février 2009.

Cette enquête publique a été prescrite par arrêté préfectoral du 8 Décembre 2008.

Cette concession vise à attribuer à la Commune de Villers sur Mer, la gestion et l'entretien de la Plage.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à cette enquête publique pour l'attribution de la plage à la Commune de Villers sur Mer,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°1005 : DSP – REALISATION ET EXPLOITATION D’UN CLUB DE PLAGE SUR LA PLAGES DU CASINO: Rapporteur Mr AUBIN

Par délibération en date du 20 Juin 2008, le Conseil Municipal s’est prononcé de façon positive sur le principe de recours à une Délégation de Service Public pour la réalisation et l’exploitation d’un club de plage sur la plage du Casino de Villers sur Mer.

Sur le fondement de cette autorisation, et en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, une procédure de Délégation de Service Public a été lancée le 3 Juillet 2008, avec une date de remise des candidatures fixée au 1^{er} septembre 2008 à 11 H.

Deux candidatures ont été présentées et validées par la commission de Délégation de Service Public réunie le 15 septembre 2008 (celle de Monsieur Jean-Luc Laffers et celle de Mr et Mme Hamot) mais aucune de ces deux candidatures n’a été suivie d’offre dans les délais impartis.

Ainsi dans le cas où aucune offre n’a été proposée, l’article L.1411-8 CGCT prévoit la possibilité pour le Maire d’entamer des négociations directes avec une entreprise de son choix,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre une procédure de négociation directe avec l’entreprise de son choix, pour l’attribution de la convention de Délégation de Service Public pour la réalisation et l’exploitation d’un club de plage sur la plage du casino de Villers sur Mer,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°1006 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES : Rapporteur Mr DURAND

Dans le cadre de la gestion et des relations avec les Associations, le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité procède à l’attribution de subventions exceptionnelles :

- | | |
|--|--------|
| - Amicale Parents d’Elèves
(anniversaire des 20 ans de classe de neige de Franck Lebaillif) | 200 € |
| - Amicale du Personnel Communal
(attribution des médailles du travail : Chapron – Caillon – Gaillon – Deliquaire) | 1000 € |

N°1010 : COMMUNICATION DE MONSIEUR LE MAIRE : Rapporteur Mr VAUCLIN

En vertu notamment des délibérations du 14 Mars 2008 et du 28 Mars 2008, déléguant à Monsieur VAUCLIN les délégations de gestion, il est communiqué au Conseil Municipal les opérations les informations suivantes :

- Mise à disposition du rapport EDF et GDF,
- Mise à disposition du rapport du Casino,
- Mobilisation d'emprunts : DEXIA : 2.01 M€ (4,9 % taux fixe – 20 ans)
Et 500.000 € (TAG – 15 ans)
CAISSE D'EPARGNE : 600.000 € (4.12 % taux fixe) – durée 10 ans

N°1011 : RAVALEMENT DE FACADES : Rapporteur Mme VINCENT

Propriétaire : Madame HERTEMENT Adresse de l'immeuble : 93 Avenue de la Brigade Piron Statut de l'Occupation : SCI
Descriptif des travaux : Ravalement des façades : nettoyage des façades et dessous de toit, peinture des colombages coloris brun normand et des entre-colombages coloris blanc cassé et peinture des dessous de toit coloris rouge piment.
Montant des Travaux : 14.000 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 610 € au Mme HERTEMENT.

Propriétaire : Madame GENOUVILLE Maud Adresse de l'immeuble : 1 Rue Paris d'Illins Statut de l'Occupation : Résidence Principale
Descriptif des travaux : Ravalement des façades : lavage des panneaux en crépis puis mise en œuvre de deux couches de peinture, coloris beige Brocantelle, peinture des menuiseries teinte blanc crème, peinture des grilles et garde-corps et des descentes d'eaux pluviales.
Montant des Travaux : 50 637,27 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 610 € au Mme GENOUVILLE.

La séance est levée à 21 H 30

